



vendredi 19 décembre 2003

---

Communiqué : Oui à la Transalpine Lyon – Turin, mais avec un calendrier ambitieux.

---

Le Comité pour la Transalpine exprime sa satisfaction suite à la décision du CIADT (Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire), de retenir le Lyon – Turin dans les priorités de réalisation des grandes infrastructures de la France. Les efforts conjoints et partagés avec nos adhérents ont permis ce résultat. Que chacun puisse y trouver la réponse positive à ses engagements.

Depuis plus de 10 ans, le Comité insiste sur l'intérêt stratégique de cette nouvelle liaison, pour l'équilibre de l'Europe, et son enjeu économique : la transalpine Lyon-Turin est un catalyseur de croissance. Ce message a été entendu par le gouvernement.

Pour mener à bien ce programme, le Comité pour la Transalpine demande que des engagements fermes soient pris pour assurer le démarrage des travaux du « tunnel de base » bi-tube sous les Alpes, dès 2006. Cela nécessite :

- De mettre en place d'ici 2 ans la structure opérationnelle qui assurera la réalisation du programme. Un pilote unique pour l'intégralité de la partie française du projet est nécessaire, afin d'inscrire le programme global dans une démarche de nature industrielle et partenariale, favorisant l'approche offre / marché.
- De lancer d'ici fin 2004 l'enquête DUP (déclaration d'utilité publique).
- D'obtenir l'accord de l'Union européenne pour un financement d'au moins 20 % du programme de traversée des Préalpes et des Alpes, y compris pour les ouvrages sous les massifs de Chartreuse et Belledonne.
- De fixer dès le prochain Sommet franco-italien les clés de répartition nécessaires pour le financement du programme, permettant de l'engager dans un processus de PPP (partenariat public privé) performant.

L'accord franco-italien du 29 janvier 2001 avait décidé de la réalisation de la transalpine Lyon – Turin : maintenant l'acte primordial sur lequel doivent s'engager les Etats français et italien est d'aboutir à la signature du traité international qui décidera des modalités de réalisation de l'ouvrage, pour garantir une mise en service de la nouvelle liaison selon le calendrier « accéléré » que se sont fixés les Etats : 2012 – 2015.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : [www.transalpine.com](http://www.transalpine.com)  
[info@transalpine.com](mailto:info@transalpine.com)  
Tél. 04 72 59 51 57